

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

**N° 164/2018**

**OBJET : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie »**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Jean CHENIN donne procuration à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M<sup>me</sup> Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que suite à la conservation de la compétence optionnelle voirie, votée par délibération en date du 11 décembre 2017, il y a lieu de procéder à la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.

Le Président rappelle que l'ancienne Communauté de commune de la Vallée de l'Ariège (CCVA) détenait la compétence :

- « création, l'aménagement, l'amélioration et l'entretien de la voirie communale qui dessert les zones d'activités intercommunales existantes (ZI Lavigne et Pompignal) et à venir et assurent leur raccordement aux voies communales, départementales ou nationales. »

- « création et la gestion de pistes cyclables reliant les agglomérations des communes membres de l'Intercommunalité. La création et la gestion des pistes cyclables situées à l'intérieur des parties agglomérées des communes restent de la compétence communale »

L'ancienne communauté de communes de Lèze Ariège Garonne (CCLAG) n'exerçait pas la compétence voirie car elle n'avait pas défini l'intérêt communautaire avant la fusion. Néanmoins, elle assurait l'entretien du parking de la gare de la commune du Vernet. Les parkings des gares sont de compétence communale. Le parking de la gare de la commune du Vernet est donc restitué à la commune.

L'ancien SMIVOM de la Mouillonne détenait la compétence création, aménagement et entretien de la voirie à l'exception des voies définies d'intérêt communautaire par la CCVA, douze communes aujourd'hui membres de la CCBA ayant transféré la compétence voirie.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire la liste des voies suivante :

Commune	Type de voie	Superficie (M <sup>2</sup> )	Mesure (MI)
Auterive	Voirie ZI de la Pradelle Impasse de la Cabane, accès STEP	665	190
Cintegabelle	Voie de la ZAE	3 200	557
Cintegabelle	Voie STEP Picarrou-exclusif STEP	300	100
Cintegabelle	Voie déchetterie et STEP du bourg exclusif	1 650	550
Esperce	Voie accès STEP mixte - empierrée	330	110
Gaillac-Toulza	Voie accès STEP mixte - empierrée	300	100
Grazac	Voie accès STEP exclusif - empierrée	150	50
Labruyère-Dorsa	Voie empierrée exclusif	750	250
Miremont	Voie empierrée STEP exclusif	1 500	500
<i>Total</i>		<i>8 845</i>	<i>2 407</i>

Le parking de la gare de la commune du Vernet est restitué à la commune.

Cette prise de compétence sera effective à compter du 31 décembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

**DECIDENT** de définir l'intérêt communautaire de la compétence « VOIRIE » tel que proposé par le Président dans la présente délibération et à la majorité des deux tiers conformément à l'article L 5214-16-IV du CGCT.

**PRECISENT** que la définition de l'intérêt communautaire prendra effet le 31 décembre 2018.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS